

Rousseau et la critique de l'économie politique¹

Dans l'un de ses fragments sur le luxe, le commerce et les arts, Rousseau soutient qu'il écrit pour contrer des idées accréditées en son temps : « dans le système que j'attaque »... De même dans un autre fragment, où il prétend n'avoir entrepris d'écrire que pour réfuter « deux philosophes modernes » qui ont voulu décrire tous les bienfaits du luxe. D'où l'hypothèse d'une dimension *polémique* de la philosophie économique de Rousseau, et un questionnement immédiat : qui Rousseau attaque-t-il ? L'adversaire est-il toujours le même ? Peut-on souscrire aux idées reçues sur la critique archaïque adressée par Rousseau à « l'économie politique » naissante ? Sans doute faut-il se méfier d'une approche trop substantialiste : au moment où écrit Rousseau, l'économie politique n'existe pas comme science autonome, dotée d'une épistémologie fondatrice et d'une méthode unifiée. Ce n'est que vers la fin des années 1760 que l'expression « économie politique » en viendra réellement – avec la « science nouvelle » des Physiocrates – à signifier l'étude de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. Mais même à ce moment, l'équivoque ne sera pas levée : les deux articles de *L'Encyclopédie*, « Economie » de Rousseau (1755) et même « Economie politique » de Boulanger (1765), montrent bien que l'économie politique continue à l'époque à traiter d'organisation (en l'occurrence, du corps politique)². Par conséquent, si l'on assiste à l'avènement progressif en France, dans la première moitié du XVIIIe siècle, des préoccupations relatives aux richesses, à leur production et à leur distribution, et à l'importation par Melon du paradigme anglais de l'arithmétique politique, il n'existe pas pour autant de science homogène face à laquelle

¹ C. Spector, « Rousseau et la critique de l'économie politique », dans *Rousseau et les sciences*, B. Bensaude-Vincent et B. Bernardi éd., Paris, L'Harmattan, 2003, p. 237-256.

² Cf. C. Larrère, « Economie politique », in *Dictionnaire européen des Lumières*, M. Delon éd. Paris, P.U.F., 1998. Il n'est pas anodin que Rousseau prétende attaquer non des vues économiques, mais « quelques questions de politique et de morale agitées et résolues par plusieurs écrivains modernes » (OC, t. III, p. 516). Toutes nos références aux œuvres politiques extraites du tome III des *Œuvres complètes* de Rousseau seront désormais indiquées sans autre précision.

Rousseau pourrait se présenter comme un démystificateur et un pourfendeur des discours dominants.

Pourtant, il semble bien que Rousseau envisage son approche comme la critique d'un ou de plusieurs systèmes concurrents. Indice qu'il existe chez lui une conscience de l'unité du discours de ses adversaires théoriques, quand bien même ces adversaires couvriraient tout le champ des positions possibles au sein de l'économie politique naissante : partisans du luxe (même si leur position ne constitue pas un courant économique cohérent au même titre que les autres), mercantilistes et Physiocrates. Or la portée critique de la philosophie de Rousseau est à la mesure de son ambition : ambition qui n'est pas de s'opposer à une doctrine économique particulière (pour mieux établir d'autres énoncés qui lui seraient propres, dans le même registre) mais de s'opposer au fondement même qui unit, par-delà leurs divergences essentielles, ces discours concurrents. La critique rousseauiste, on va le voir, vise les trois courants de pensée dont elle va dégager le socle théorique commun, que l'on peut énoncer dans des termes plus contemporains : *le primat accordé à la croissance sur la justice*. En s'attaquant simultanément aux partisans du commerce et du luxe et aux défenseurs d'un essor fondé sur l'agriculture, aux partisans d'un *ordre arrangé* (économie dirigée par l'Etat, chez les mercantilistes) et aux partisans d'un *ordre spontané* ou d'un *ordre naturel* (pour lesquels l'Etat se contente dans une large mesure de laisser faire les processus économiques, chez les partisans du luxe et chez les Physiocrates), Rousseau va ainsi remettre en question les deux postulats fondateurs qui structurent le discours de l'économie politique naissante :

- 1) le primat accordé à la rationalité de l'intérêt (l'appât du gain)
- 2) l'hypothèse de l'harmonie *naturelle* ou *artificielle* de ces intérêts (selon le rôle que l'on accorde à l'Etat dans cette harmonisation).

L'œuvre de Rousseau met en lumière la manière dont les discours édifiés sur ces deux postulats occultent en réalité les préoccupations essentielles de la politique, et se détournent de ses fins : la liberté, l'égalité et la justice³. Or c'est l'indissociabilité de ces fins qui permet à Rousseau de stigmatiser le discours émergent de l'économie politique. Les critiques, bien sûr, seront élaborées progressivement, dans la mesure où les propositions physiocratiques n'émergeront qu'après les débuts littéraires de Rousseau (l'article « Grains » de Quesnay pour l'*Encyclopédie*, qui constitue la première manifestation publique de ce qui deviendra

³ Comme l'écrit Rousseau, « le premier et le plus grand intérêt public est toujours la justice. Tous veulent que les conditions soient égales pour tous, et la justice n'est que cette égalité » (*Lettre écrites de la Montagne*, Lettres IX, in *OC*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. III, 1964, p. 891). La liberté, on le sait, est fondée sur cette égalité devant la loi, que tous les hommes, également, doivent avoir contribué à produire.

ensuite une école, date de 1757, après le premier et le second discours, après le *Discours sur l'économie politique* également). Aussi conviendra-t-il de prendre en compte l'évolution des termes du débat, entre les premières critiques destinées à stigmatiser les thuriféraires du luxe et celles, regroupées dans la *Nouvelle Héloïse*, les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* ou le *Projet sur la Corse*, qui permettent d'envisager une réponse aux Physiocrates.

Ainsi pourra apparaître la véritable ambition de la philosophie économique de Rousseau, qui est de distinguer l'« objet économique » de l'« objet politique et moral » et de proposer une nouvelle architectonique, privilégiant le second sur le premier. Cette division des champs, en l'espèce, s'accompagnera de la restauration d'une suprématie accordée aux fins morales et/ou politiques sur les fins économiques, qui rétroagira à son tour dans l'économie elle-même, en modifiant en profondeur ses axiomes directeurs et ses concepts fondamentaux. Cette contribution se propose ainsi d'analyser la position théorique de Rousseau au sein des polémiques de son temps : il s'agit de montrer que loin d'avoir négligé l'économie politique naissante, Rousseau a tenté de réinvestir ses concepts afin de mieux proposer sa propre conception de l'économie subordonnée aux fins morales et politiques.

I. La critique du luxe

La première prise de position de Rousseau dans l'espace public (premier *Discours* = premier texte de Rousseau qui lui valut sa célébrité littéraire) est une position violemment polémique : elle pourfend l'apologie contemporaine du luxe. L'argumentaire des sectateurs du luxe (Mandeville, Melon, Voltaire, Cartaud de la Vilate) peut être résumé de la façon suivante : la cupidité et la vanité des particuliers peuvent être bénéfiques à l'Etat dans la mesure où leur consommation alimente le circuit productif et favorise l'emploi. D'une part, l'accroissement de la demande suscite celle de l'offre, et l'augmentation de la production coïncide avec celle de la puissance de l'Etat ; d'autre part, le superflu des uns fournit au nécessaire des autres grâce à la conversion des dépenses en revenus. La fructification des passions est opposée à leur réforme morale comme à leur contrainte par des lois somptuaires, puisque l'irrationalité et l'immoralité profitent à l'Etat⁴. Montesquieu avait

⁴ *Pologne*, in *OC*, t. III, p. 1009.

⁵ Cf. Bayle, *Continuation des Pensées diverses*, § 124, Mandeville, *La fable des abeilles*, Remarques M et R ; Melon, *Essai politique sur le commerce*, chap. IX, in *Economistes et Financiers du XVIIIe siècle* (1843), E. Daire éd., Genève, Slatkine Reprints, 1971, p. 700 : « Et qu'importe à l'Etat qu'une sottise vanité ruine un particulier envieux de l'équipage de son voisin ? C'est la punition qu'il mérite, et l'ouvrier, plus estimable que lui, s'en nourrit. L'inconvénient qui peut suivre d'une loi bonne en elle-même ne doit point arrêter le législateur. Il opère sans

d'ores et déjà nuancé ce propos, en introduisant une différence typologique : le luxe est pernicieux dans les Etats républicains, où il risque de corrompre la vertu, qui est leur « principe » ; en revanche, il fait prospérer les Etats monarchiques : la dépense ostentatoire, effet du désir de se distinguer qui définit l'honneur, fournit une incitation au travail comme à l'accroissement démographique, et donne lieu à un mécanisme redistributeur des richesses grâce auquel se réalise la convergence involontaire des intérêts privés dans l'intérêt public⁶.

Or Rousseau, pour sa part, ne saurait accepter une telle partition typologique entre républiques et monarchies. En refusant de mettre au premier plan la différence des gouvernements pour privilégier l'unité de la souveraineté, Rousseau universalise le modèle que Montesquieu avait cantonné aux républiques : l'Etat légitime repose nécessairement sur la vertu politique. Certes, la frugalité et l'égalité relative sont bien les conditions de possibilité des républiques ; mais le seul gouvernement légitime est républicain. Ainsi Rousseau peut-il faire retour à la dénonciation traditionnelle de la corruption des mœurs engendrée par le luxe. Le thème est déployé, dès le *Discours sur les sciences et les arts*, au nom de l'opposition, empruntée à *L'Esprit des lois*, entre vertu et commerce : « Que le luxe soit un signe certain des richesses, qu'il serve même si l'on veut à les multiplier : que faudra-t-il conclure de ce paradoxe si digne d'être né de nos jours ; et que deviendra la vertu, quand il faudra s'enrichir à quelque prix que ce soit ? Les anciens politiques parlaient sans cesse de mœurs et de vertu ; les nôtres ne parlent que de commerce et d'argent »⁷. Par là même, Rousseau réaffirme la primauté des fins politiques sur les fins économiques ; en critiquant les philosophes rompus aux calculs de l'arithmétique politique, il marque son refus de la réduction économiste (effectuée par Petty, Melon, et, selon Rousseau, par Montesquieu à son tour) du *citoyen* au *consommateur* : « ils évaluent les hommes comme des troupeaux de bétail. Selon eux, un homme ne vaut à l'Etat que la consommation qu'il y fait »⁸. Ainsi le premier *Discours* peut-il puiser dans l'arsenal des arguments classiques des moralistes et des historiens qui analysent la décadence des empires (et, en particulier, de Rome) en opposant le luxe à la vertu martiale : mieux vaut être vertueux et durable que de briller de façon

acceptation de personne et va toujours au bonheur de la plus grande quantité » ; Cartaud de la Vilate, *Essai historique et philosophique sur le goût*, Paris, De Mandouyt, 1736, p. 318 : « Ce sont à la vérité des choses superflues que le luxe fait rechercher, et qui blessent l'austérité des mœurs ; mais ce sont des choses agréables et qui donnent du pain aux deux tiers de Paris. D'ailleurs, un homme qui épuise sa fortune par une magnificence immodérée, ne nuit point au bien de l'Etat ».

⁶ *De l'esprit des lois* (EL), VII, 1, 4 ; XXIII, 15 ; voir aussi *Lettres persanes*, CVI.

⁷ Premier *Discours*, p. 19 (la dernière phrase est reprise à Montesquieu, EL, III, 3).

⁸ *Ibid.*, p. 20.

éphémère au prix de l'affaiblissement des courages et de la dépravation des mœurs⁹. Contrairement aux prédicateurs, Rousseau ne condamne donc pas le luxe au nom de la vertu chrétienne et de l'espoir du salut, mais au nom de la vertu politique entendue comme amour de la patrie¹⁰.

Cependant, la condamnation rousseauiste du luxe, en réalité, n'est pas simplement morale et politique ; elle contient également une dénonciation économique, menée au nom de la justice sociale. Dans l'un de ses fragments destiné sans doute à répondre à une question posée par la société économique de Berne (1762), Rousseau distingue précisément le point de vue moral – la question des mœurs : le luxe corrompt la vertu¹¹ – du point de vue économique – la prospérité de l'Etat¹². Sa position est explicitement polémique : c'est seulement parce que deux philosophes modernes (sans doute Mandeville et Melon, mais Hume peut également être concerné par la critique) ont pris le contre-pied de la condamnation séculaire du luxe qu'il se voit obligé de prendre la plume pour leur répondre¹³ ; ce sont leurs dangereux sophismes (l'hypothèse d'une conversion des vices privés en vertus publiques, celle d'un *ordre spontané* des intérêts grâce au luxe) qu'il veut combattre. La critique est triple : elle porte sur l'utilité du luxe, d'abord ; elle porte sur sa nécessité, tant pour les pauvres que pour les riches, ensuite. Un argument essentiel peut être retenu ici : loin de réduire les inégalités, le luxe les renforce ; loin de susciter l'harmonisation involontaire des intérêts particuliers, il provoque leur entrecroisement destructeur ; le luxe du riche dérobe la subsistance du pauvre¹⁴. Dans une note de la réponse à Bordes, Rousseau fournit ainsi la raison économique de son opposition au luxe ; elle ne

⁹ *Ibid.*, p. 19-23. On trouve une argumentation voisine dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (p. 1003). Voir également le fragment politique intitulé « Le luxe, le commerce et les arts » (p. 516-518).

¹⁰ Voir *Pologne*, p. 964-966.

¹¹ « Tous les anciens ont regardé le luxe comme un signe de corruption dans les mœurs et de faiblesse dans le gouvernement. Les lois somptuaires sont presque aussi anciennes que les sociétés politiques... » (*OC*, t. III, p. 517). Rousseau reprend le discours traditionnel selon lequel le luxe corrompt la vertu. Le luxe s'introduit avec le vice, et le goût pour la mollesse et les plaisirs conduit à la décadence : « Les particuliers s'enrichissent, le commerce et les arts fleurissent et l'Etat ne tarda pas à périr » (p. 517).

¹² « La question que je me propose d'examiner ici regarde le luxe, le commerce et les arts, non précisément par rapport aux mœurs comme je l'ai envisagé ci-devant, mais sous un nouveau point de vue et par rapport à la prospérité de l'Etat » (*ibid.*, p. 517).

¹³ Selon Rousseau, tout le monde s'est accordé à condamner le luxe jusqu'à une date récente : « enfin après tant de siècles deux hommes cherchant à se rendre célèbres par des opinions singulières qui pussent flatter le goût du leur se sont avisés de nos jours de renverser toutes les *maximes économiques* des anciens politiques, et de leur substituer un système de gouvernement tout nouveau et si brillant qu'il était très difficile de ne pas s'en laisser séduire, sans compter que l'intérêt particulier y trouvant très bien son compte, c'était un autre moyen de succès dans un siècle où personne ne se soucie plus du bien public et où ce mot ridiculement profané ne sert plus que d'excuse aux tyrans et de prétexte aux fripons » (*ibid.*, p. 518). Nous ne pensons pas (comme les annotateurs de l'édition Pléiade) qu'il s'agisse forcément de Melon et de Hume : Mandeville paraît une référence plus évidente.

¹⁴ Cf. Rousseau, Préface à *Narcisse*, in *OC*, Paris, Gallimard, t. II, 1964, p. 968 ; *DOI*, note IX, p. 202-203.

tient pas tant, au fond, à l'antagonisme des intérêts individuels, qu'à l'opposition entre villes et campagnes : « Le luxe nourrit cent pauvres dans nos villes, et en fait périr cent mille dans nos campagnes : l'argent qui circule entre les mains des riches et des artistes pour fournir à leurs superfluités, est perdu pour la subsistance du laboureur ; et celui-ci n'a point d'habit précisément parce qu'il faut du galon aux autres »¹⁵. Comme Fénelon¹⁶ et ses émules¹⁷, Rousseau dénonce de la sorte la misère rurale et la dépopulation associée au luxe, qualifié de « pire des maux »¹⁸. Parce que les arts sont lucratifs en raison inverse de leur utilité, et que les plus nécessaires (comme l'agriculture¹⁹) deviennent forcément les plus négligés, le luxe est cause de la décadence des Etats : augmentation des prix²⁰, surimposition des campagnes, exode rural, mendicité, oisiveté dans les villes et dépopulation sont les conséquences inévitables de l'essor du commerce des produits manufacturés. L'antagonisme d'intérêts est net entre villes et campagnes, capitale et provinces : Paris prospère dans le désert français, et « le sot orgueil des bourgeois ne fait qu'avilir et décourager le laboureur ». L'utilité invoquée par les thuriféraires du luxe est donc une utilité fautive, qui a pour effet de renverser la hiérarchie réelle de l'utilité, hiérarchie naturelle qui fait de l'agriculture l'art le plus essentiel, car il est à la fois nécessaire à la subsistance de tous et indépendant de tous les autres. Mais tout en reprenant ces arguments traditionnels du courant agrarien, discours de crise face à la misère rurale, Rousseau en infléchit la portée : il ne s'agit plus, comme dans l'opposition aristocratique à Louis XIV (Fénelon, le parti des Ducs), de regretter l'usurpation des signes de puissance, et de déplorer la confusion des rangs au nom d'une justice entendue comme ordre hiérarchique²¹ ; il s'agit de redéfinir la

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Cf. Fénelon, *Les aventures de Télémaque*, Paris, Dunod, 1994, livre XVII, p. 523-524.

¹⁷ Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, et en particulier dans le *Mémoire* anonyme de 1688 soumis au roi qui exprime les vues de Fénelon, Beauvilliers et Chevreuse en s'inspirant largement de Fleury, la critique nobiliaire répond à un certain plaidoyer en faveur du luxe en en faisant la source ultime de la misère du peuple. A partir d'une peinture apocalyptique de la ruine et de la dépopulation rurale, le mémoire critique les effets pernicioseux du luxe et préconise un schéma de circulation de l'abondance issue d'un surplus rural, que seule une diminution de la pression fiscale pourrait rendre concevable (« Mémoire sur les finances », BN copies MSS 1735 et 11,149).

¹⁸ L'argument sera réitéré dans la note IX du second *Discours* : le luxe « sous prétexte de faire vivre les pauvres qu'il n'eût pas fallu faire, appauvrit tout le reste et dépeuple l'Etat tôt ou tard. Le luxe est un remède beaucoup pire que le mal qu'il prétend guérir ; ou plutôt, il est lui-même *le pire de tous les maux*, dans quelque Etat grand ou petit que ce puisse être, et qui, pour nourrir des foules de valets ou de misérables qu'il a fait, accable et ruine le laboureur et le citoyen » (p. 206).

¹⁹ Cf. *Corse*, qui détaille les avantages démographiques, politiques et moraux de l'agriculture (p. 905) ; *Emile*, livre III : « L'agriculture est le premier métier de l'homme : c'est le plus honnête, le plus utile, et par conséquent le plus noble qu'il puisse exercer » ; *NH*, V, 2.

²⁰ Cf. Fragments politiques : la main d'œuvre multipliée dans les arts fait certes subsister un grand nombre d'hommes mais elle rend en même temps plus difficile la subsistance de tout le peuple par le renchérissement des denrées qui en résulte nécessairement (*OC*, t. III, p. 526).

²¹ Cf. E. Ross, *The Debate of Luxury in Eighteenth Century France : a Study in the Language of Opposition to Change*, Chicago, 1975, chap. 5 ; R. Galliani, *Rousseau, le luxe et l'idéologie nobiliaire*, Oxford, Voltaire Studies, n° 268, 1989.

justice sur la base de l'*égalité* – égalité qui ne se conçoit pas comme une égalité parfaite, mais comme une égalité compatible avec l'indépendance²².

Rousseau s'inscrit par conséquent en critique dans la querelle du luxe, et ses arguments ne sont pas simplement moraux (même si ces arguments, incontestablement, existent²³) : d'un point de vue économique, le luxe ne saurait réaliser la convergence des intérêts particuliers dans l'intérêt public en l'absence de charité ou de justice distributive. Loin de contribuer à la redistribution équitable des richesses, la dépense ostentatoire ne fait qu'accentuer les inégalités et pérenniser la scission du corps social entre possédants et dépossédés, oisifs et actifs, villes et campagnes. L'artifice du luxe est toujours dénoncé au nom de l'agriculture, seule condition « naturelle » de l'homme.

II. Rousseau et les Physiocrates

Une telle critique du luxe menée au nom de la priorité accordée à l'agriculture semble par là même rapprocher la position de Rousseau de celle des Physiocrates. La position physiocratique, bien connue, tient en deux points essentiels : d'une part, le commerce est conçu par Quesnay et ses disciples comme une activité « stérile », dans la mesure où il ne produit pas de valeur (il ne fait que la transformer) ; de l'autre, les dépenses de luxe sont critiquées en ce qu'elles drainent le capital nécessaire à l'investissement agronomique. Pour les Physiocrates, le commerce de luxe est pernicieux dans la mesure où il accapare les capitaux destinés aux avances de l'agriculture dont dépend le produit net (richesse restante après déduction des frais). Le développement des manufactures, sans être nuisible en soi, risque par sa précocité de nuire au développement de l'agriculture, seul producteur de valeur. Les méfaits du luxe s'énoncent dès lors dans des termes très semblables en apparence à ceux du courant agrarien²⁴ : « Les manufactures et le commerce entretenus par le désordre du luxe, accumulent les hommes et les richesses dans les grandes villes, s'opposent à l'amélioration des biens, dévastent les campagnes, inspirent du mépris pour l'agriculture, augmentent excessivement les dépenses des particuliers, nuisent au soutien des familles, s'opposent à la propagation des hommes, et affaiblissent l'Etat. La

²² CS, II, 11, p. 391-392. Sur ce point, cf. J.-F. Spitz, *La liberté politique*, Paris, PUF, 1995, chap. X et XI.

²³ Cf. *Emile*, livre III, où se trouvent entremêlés les arguments moraux et économiques (OC, t. IV, p. 463-464).

²⁴ Proximité apparente seulement avec le courant agrarien, mais opposition de fond en réalité (les Physiocrates défendent une agriculture marchande) : cf. C. Larrère, *L'invention de l'économie au XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 1992.

décadence des empires a souvent suivi de près un commerce florissant »²⁵. A peu de choses près, ces arguments, fondés sur l'opposition d'intérêts entre commerce et agriculture, villes et campagnes, seront parmi ceux de Rousseau dans son *Projet de Constitution pour la Corse*.

Pourtant, cette proximité apparente ne doit pas occulter des différences essentielles. Car Rousseau ne s'oppose pas simplement à l'*ordre spontané* des sectateurs du « doux commerce » (à la convergence involontaire des intérêts) ; il s'oppose tout autant à l'*ordre naturel* des Physiocrates, qui fournit les conditions d'une harmonisation optimale des intérêts. Plusieurs divergences de fond doivent être mises en lumière. *Primo*, d'un point de vue anthropologique, Rousseau récuse le primat de la raison et de l'intérêt pécuniaire, fût-il éclairé : il lui oppose la primauté des passions, qui contreviennent à la clarté de l'évidence, mais aussi l'importance de la pitié, contre les froids calculs de l'économie politique. *Secundo*, d'un point de vue social (et en conséquence de l'échange de place que suscite la pitié), Rousseau redéfinit les rapports entre propriété, égalité et liberté : la liberté ne saurait se restreindre au devoir de maximiser les jouissances des possédants ; à l'instar de Mably, la critique porte sur la naturalisation de l'intérêt des propriétaires fonciers. *Tertio*, d'un point de vue politique, la justice ne peut se cantonner au respect d'un ordre naturel que l'intérêt éclairé permet de rendre intelligible ; elle relève d'un ordre conventionnel édifié sur le fondement de la volonté générale. L'absence d'harmonie naturelle des intérêts exclut la possibilité de la liberté du commerce, et la subordination du politique à un ordre économique autorégulé.

1) *Le point de vue anthropologique : la critique de l'évidence*

Sur le premier point, bien connu, il convient simplement de rappeler le contenu de la lettre adressée par Rousseau à Mirabeau en juin 1767, en réponse à l'envoi par celui-ci de *L'ordre naturel et essentiel des sociétés* de Le Mercier de la Rivière, destiné à le « convertir » à la Physiocratie²⁶. Rousseau y affirme ironiquement son incrédulité face à la notion d'évidence

²⁵ Quesnay, « Fermiers », in *François Quesnay et la Physiocratie*, Paris, I.N.E.D., 1958, p. 454-455.

²⁶ Au moment de sa correspondance avec Mirabeau, dont ce dernier a pris l'initiative, Rousseau semble tout ignorer des principes de la secte des Economistes : tentant d'abord d'esquiver tout contact avec un nouveau système de philosophie sous prétexte qu'il n'entend rien aux systèmes ni à la philosophie (lettre de mars 1767, in *Lettres philosophiques*, H. Gouhier éd., Paris, Vrin, 1974), il finit, obligé par l'hospitalité du marquis chez qui il réside, par accepter de lire le livre que celui-ci lui fait parvenir : la *Philosophie rurale* qui vient d'être publiée à La Haye ; il se dit alors conforté dans l'admiration qu'il nourrit pour son grand et profond génie (lettre du 19 juin 1767). Mais Mirabeau insiste et demande à Rousseau de prendre connaissance de *L'ordre naturel et essentiel* de Lemercier de la Rivière. C'est ici que l'ironie mordante de Rousseau va s'exprimer à loisir dans sa critique, qui reste purement spéculative, de l'évidence sur laquelle repose la doctrine physiocratique. Non seulement la lettre commence par une mise en garde déférente de Rousseau, qui déclare n'avoir pratiqué qu'une lecture sélective

qui sert de base au despotisme légal : rien ne lui paraît moins évident, dit-il, que le chapitre qui traite de toutes ces évidences. Car l'illusion qui fait vaciller la construction physiocratique d'apparence si solide est double : elle consiste, en premier lieu, à croire que l'ordre politique peut être naturel et donc universel, abstraction faite des circonstances locales et des convenances particulières ; elle consiste en second lieu, quand bien même on admettrait que cet ordre soit *théoriquement* pensable, à croire qu'il serait applicable en pratique : un tel optimisme, fondé sur le postulat d'une efficace absolue de la raison, ne saurait rendre justice à la nature humaine, qui ne se réduit pas à la rationalité intéressée : « Votre système est très bon pour les gens de l'Utopie ; il ne vaut rien pour les enfants d'Adam »²⁷.

2) *Le point de vue social : liberté, égalité, propriété*

Cette critique de l'évidence s'accompagne d'une autre critique, directement liée à l'affirmation de ce fondement passionnel du politique : si l'intérêt ne suffit pas à susciter l'harmonisation des conduites, la pitié, selon Rousseau, peut en effet contrevenir aux effets destructeurs de l'amour-propre. Le point de vue légitime d'où envisager l'économie n'est pas celui d'un sujet souverain et calculateur, cherchant à maximiser ses préférences (*l'homo œconomicus*) ; ce n'est pas non plus celui de l'homme social, gouverné par la vanité et l'arbitraire de l'opinion. Rousseau fournit dans *Emile* deux points de vue distincts et complémentaires qui permettent de juger comme il convient des rapports sociaux : d'une

de l'ouvrage (les chapitres qu'ils jugent les plus radicaux et les plus importants), mais elle s'achève par une ferme injonction à ne plus envoyer de nouveaux livres : « on ne se convertit point sincèrement à mon âge » (lettre du 29 juillet 1967, p. 169). La brouille qui devait intervenir entre les deux hommes lorsque Mirabeau eût décidé, après avoir en vain sollicité l'accord de son correspondant, de publier la dernière lettre de Rousseau dans les *Ephémérides du citoyen* avec la sienne propre, ne devait pas engager à Rousseau à s'intéresser davantage aux tribulations des Economistes : il reviendra d'ailleurs à ce moment sur ses affirmations de la dite lettre, qu'il prétend avoir écrite « étourdimement, à la hâte, et dans le secret de l'amitié » (A. M. Moulton, le 14 février 1769, p. 186). Pourtant, Rousseau aura (ou a eu ?, si la lecture de l'ouvrage a suivi de près sa publication et son retentissant succès) d'autres contacts avec la théorie physiocratique, et en particulier avec la *Théorie de l'impôt* écrite par Mirabeau sous la direction de Quesnay et publiée sans nom d'auteur en 1760, comme en témoigne une très brève note de lecture, qui trahit là encore une approche extrêmement sélective (cf. G. Namer, « Mirabeau et Rousseau : Réflexions sur un texte inédit », in *Les Mirabeau et leur temps*, Paris, Société des études robespierristes, 1968, p. 67-70). Surtout, Rousseau sera amené à fréquenter à nouveau les textes physiocratiques au moment d'écrire les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* : les « papiers » réunis par le comte Wielhorski (émissaire des Confédérés) à son intention contiennent les propositions physiocratiques en faveur d'une réforme de la Pologne (voir l'introduction et la note de J. Fabre in *OC*, t. III, p. 1783).

²⁷ *Ibid.*, p. 167. Rousseau pousse alors le paradoxe jusqu'à préférer un despotisme arbitraire à un despotisme légal car rien n'est plus pernicieux que des lois non suivies (p. 168). Dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, Rousseau reviendra sur cette faiblesse du mobile de l'intérêt *pécuniaire* : « on ne peut faire agir les hommes que par leur intérêt, je le sais ; mais l'intérêt pécuniaire et le plus mauvais de tous, le plus vil, le plus propre à la corruption, et même, je le répète avec confiance et je le soutiendrai toujours, le moindre et le plus faible aux yeux de qui connaît bien le cœur humain » : c'est pourquoi il convient d'utiliser les autres passions en réserve dans le cœur humain (p. 1005).

part, le point de vue de Robinson Crusoë (celui de l'homme isolé dans une île déserte, qui ne raisonne qu'en terme d'utilité et d'usage, conformément à la logique de l'*amour de soi*²⁸). D'autre part, le point de vue de la *pitié* : pour juger légitimement des relations sociales, l'homme doit aussi être capable de se décentrer, d'opérer un changement de point de vue et d'adopter la perspective des plus défavorisés. C'est ce mécanisme de décentrement, fondateur de la moralité, qui est explicité dans l'*Emile* : afin de réorienter ses passions, le gouverneur doit inciter Emile à se mettre à la place de l'humanité souffrante, plutôt que de l'humanité comblée. Ainsi pourra-t-il adopter la perspective de l'indigent pour mieux devenir son « homme d'affaires » ; ainsi pourra-t-il « faire entendre la voix des infortunés »²⁹ et favoriser l'équité. Tel est le point de vue où il convient de se placer, selon Rousseau, afin de conjoindre morale et politique sans s'égarer, comme il l'écrit, au pays des « chimères ».

Or ce changement de point de vue permet en réalité de redéfinir les principes de la justice non sur le mode de Rawls – à partir du calcul d'intérêt rationnel d'un individu qui, sous un voile d'ignorance, ignore sa place future dans la société – mais à partir d'un décentrement imaginaire qui s'accompagne d'une conscience de sa place réelle dans la société, à l'abri de la pauvreté et de la misère³⁰. L'opposition de Rousseau aux Physiocrates et des Physiocrates à Rousseau est dès lors radicale : pour Lemercier, l'objet immédiat de l'institution des sociétés particulières est « la multiplication des productions »³¹ car « humainement parlant, le plus grand bonheur possible consiste pour nous *dans la plus grande abondance possible d'objets propres à nos jouissances, et dans la plus grande liberté possible d'en profiter* »³². La plus grande abondance ne pouvant se concevoir sans la plus grande liberté (car c'est la liberté du commerce qui rend l'homme productif, grâce à l'aiguillon du désir de jouissance), l'autorité politique n'a d'autre vocation que de garantir le droit de propriété, qui s'identifie à la liberté de jouir³³. Pourvu qu'on ne lui oppose pas d'entraves artificielles, la nature établit d'elle-même l'harmonisation des intérêts : il est facile de montrer que « dans le système de la nature chaque homme tend perpétuellement vers son meilleur état, et qu'en

²⁸ « Le plus sûr moyen de s'élever au-dessus des préjugés et d'ordonner ses jugements sur les vrais rapports des choses est de se mettre à la place d'un homme isolé, et de juger lui-même eu égard à sa propre utilité » (*Emile*, III, in *OC*, t. IV, p. 455).

²⁹ *Ibid.*, p. 326.

³⁰ La formulation de Rousseau sera alors plus proche de l'utilitarisme que de la perspective déontologique rawlsienne : « peu lui importe [à Emile] à qui tombe un plus grand bonheur en partage, pourvu qu'il concoure au plus grand bonheur de tous ».

³¹ Lemercier, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, 1767, Paris, Fayard, 2001, p. 38.

³² *Ibid.*, p. 39.

³³ *Ibid.*, p. 42-44. « Telle est l'idée qu'on doit se former de la liberté sociale, de cette liberté qui est tellement inséparable du droit de propriété qu'elle se confond avec lui, et qu'il ne peut exister sans elle, comme elle ne peut exister sans lui » (p. 44).

cela même il travaille et concourt nécessairement à former le meilleur état possible du corps entier de la société »³⁴. La critique adressée par Lemercier de la Rivière à Rousseau est ici patente – *L'ordre essentiel* répondant directement au *Second Discours* et au *Contrat social*³⁵. De son côté, malgré certaines ambiguïtés, Rousseau ne saurait admettre la sacralisation de l'idée de propriété ni du droit de propriété : soit qu'il établisse, dans le sillage de Montesquieu, différents modes de subsistance nomades antérieurs à la sédentarisation liée à l'agriculture et à la naissance de la propriété foncière, soit qu'il affirme que le partage des terres est à l'origine de tous les maux³⁶, soit qu'il envisage la limitation de la propriété privée par l'Etat³⁷, soit qu'il imagine enfin une réduction des inégalités par l'impôt sur le luxe, qui implique une restriction de l'usage par chacun du fruit de son travail³⁸... De ce point de vue, Rousseau désamorçe l'idée même d'un *ordre naturel* harmonisant les intérêts, qui ne naturalise rien d'autre que la propriété foncière³⁹.

3) *Economie et politique : justice et puissance*

Pour autant, ce refus rousseauiste de croire en un ordre économique « spontané » ou « naturel » et, dans une large mesure autorégulé, ne signifie pas qu'il faille pour Rousseau se détourner des considérations économiques, bien au contraire ; il suppose de redéfinir les concepts fondamentaux employés par ses adversaires théoriques, comme la richesse, l'abondance, l'opulence ou la prospérité. Ainsi peut-on comprendre l'opposition de Rousseau aux Physiocrates à propos de la Pologne : parmi les vues économiques qui lui ont été communiquées par le comte Wielhorski, dont beaucoup sont d'inspiration

³⁴ *Ibid.*, p. 46.

³⁵ « Qu'est-ce donc que l'intérêt général d'un corps, si ce n'est ce qui convient le mieux aux divers intérêts particuliers des membres qui le composent ? Comment se peut-il faire que le corps gagne quand ses membres perdent ? » (*ibid.*, p. 47). La critique porte au même titre que la dénaturation de l'homme impliquée par le contrat : pour Lemercier, il faut au contraire laisser faire la nature. Cf. R. Bach, « Rousseau et les physiocrates : une cohabitation contradictoire », in *Rousseau : économie politique, Etudes Jean-Jacques Rousseau*, vol. XI, 1999, p. 9-82.

³⁶ *DOI*, p. 164. Même à ce moment, Rousseau affirme cependant que l'institution de la propriété privée était devenue nécessaire.

³⁷ *Corse*, p. 931. Dans la société pastorale, la propriété privée n'existe pas : les troupeaux errants dans les montagnes se mêlent et se confondent, « le miel n'a d'autre clef que la marque du premier occupant ; la propriété ne peut s'établir ni se conserver que sous la foi publique et il faut bien que tout le monde soit juste sans quoi personne n'aurait rien et la nation périrait » (p. 914).

³⁸ *DEP*, p. 269-278.

³⁹ Cf. F. Markovits, *L'ordre des échanges, op. cit.*, p. 85-88 (sur Rousseau), p. 227-254 (sur le débat entre Lemercier de la Rivière et Mably). F. Markovits montre comment la remise en question de la propriété foncière s'opère chez Rousseau par l'introduction d'autres modes de subsistances : dans le *Discours sur l'origine des langues*, les peuples chasseurs et bergers disent la contingence de la sédentarisation. Il faudrait ajouter que l'hypothèse (qui deviendra chez les philosophes des Lumières écossaises la « *four-stages-theory* ») est empruntée pour l'essentiel au livre XVIII de *L'Esprit des lois*.

physiocratique⁴⁰, Rousseau en juge certaines excellentes, mais leur défaut commun, dit-il, est d'être *plus favorables à la richesse qu'à la prospérité*. Ou plutôt, si l'on ne définit plus la richesse par la possession d'un stock monétaire ou par la valeur de ses denrées, leur défaut est de s'intéresser trop à l'argent et pas assez à la richesse. Mieux vaut vivre dans l'abondance que dans l'opulence. Aux Polonais, Rousseau conseille : « soyez mieux que pécunieux, soyez riche »⁴¹.

Rousseau redéfinit ainsi la *prospérité* dans son projet sur la Corse : « Il faut que tout le monde vive et que personne ne s'enrichisse. C'est là le principe fondamental de la prospérité de la nation, et la police que je propose va pour sa partie à ce but aussi directement qu'il est possible »⁴². Comme le montre Rousseau dans ses projets conçus pour la société économique de Berne, la prospérité qui est le but de l'Etat est donc incompatible avec la polarisation des inégalités⁴³. Elle ne consiste pas dans une somme d'argent ni dans une quantité de denrées circulant à l'échelle de nation, mais dans une répartition homogène des ressources, telle que tout le monde puisse subvenir à ses besoins fondamentaux. L'*abondance*, de même, se trouve redéfinie : elle n'est pas une situation de non rareté des ressources naturelles, mais la situation dans laquelle *tous les hommes, par leur travail, sont susceptibles de pourvoir à leur subsistance*⁴⁴.

Que conclure de ces tentatives de redéfinition ? A l'évidence, l'argumentation rousseauiste est menée au nom d'une valeur politique (la justice) et non au nom de la

⁴⁰ Ainsi de Baudeau, pour lequel la Pologne est conçue comme un terrain d'expérimentation privilégié. Rousseau reprend ici avec les Physiocrates la discussion engagée naguère avec Mirabeau, avec plusieurs points communs : la sympathie pour la cause de l'indépendance polonaise, la vision de la Pologne comme une république agricole où le régime des propriétaires fonciers joue un rôle déterminant.

⁴¹ *Pologne*, p. 1005.

⁴² *Corse*, p. 924.

⁴³ La pauvreté est privation relative, la richesse jouissance de la distinction, plaisir de la domination ; les riches ne jouissent réellement de leurs richesses que parce que les pauvres en ont dépourvus : « Comme ces mots riche et pauvre sont relatifs, il n'y a des pauvres que parce qu'il y a des riches » (*OC*, t. III, p. 521). Nous ne croyons pas, comme B. Fridén, qu'il faille distinguer la pauvreté comme « privation relative » (cf. A. Sen) et le concept (qu'il réfère à Harrod) de « richesse oligarchique » constituée par le fait que les pauvres ne peuvent en jouir (*Rousseau's economic philosophy*, Dordrecht, Boston et Londres, Kluwer Academic Publisher, 1998, p. 79-80). Il s'agit selon nous des deux faces du même phénomène.

⁴⁴ « A l'égard de l'abondance, je n'entends pas par ce mot une situation où quelques particuliers regorgent de toutes choses tandis que tout le reste du peuple est contraint de recourir à eux pour en recevoir sa subsistance au prix qu'il leur plaît d'y mettre, ni cet autre état hypothétique et impossible, au moins pour sa durée, où tout le monde trouverait de quoi satisfaire à tous ses besoins, mais celui où toutes les choses nécessaires à la vie se trouvent rassemblées dans le pays en telle quantité que chacun peut avec son travail amasser tellement tout ce qu'il lui en faut pour son entretien » (Fragment politique sur le luxe, le commerce et les arts, in *OC*, t. III, p. 523-524).

productivité économique⁴⁵. Lorsque Rousseau dissocie richesse et puissance, il n'entend pas simplement par là distinguer une bonne et une mauvaise forme de richesse – ce qui n'est que la critique commune des apologues du luxe et des physiocrates contre les premiers mercantilistes. Il ne se contente pas de reprendre le célèbre paradoxe, banal depuis l'analyse des effets inflationnistes de l'afflux d'argent américain en Europe, selon lequel l'abondance d'argent ne suffit pas à créer la prospérité, car la valeur de la monnaie varie en fonction de facteurs exogènes, réglés par l'offre et la demande (mécanisme de perte de pouvoir d'achat de la monnaie, selon la théorie quantitative énoncée par Bodin ou Locke, reprise par Montesquieu)⁴⁶. Il ne dit pas simplement que la vraie richesse ne réside pas dans le stock des métaux précieux (bullionisme colbertiste) mais dans la production réelle (fût-elle plutôt agricole que manufacturière). Rousseau va beaucoup plus loin : *il rompt la corrélation entre richesse et croissance*, en accordant la priorité à la distribution équitable des revenus sur leur augmentation en valeur absolue. Le but de l'association politique n'est plus l'augmentation du produit net, comme l'avait affirmé Mirabeau dans sa correspondance avec Rousseau⁴⁷, mais l'égalité et la liberté – la seconde, comme on l'a vu, ne pouvant subsister sans la première⁴⁸. De même, l'idée devenue banale selon laquelle la véritable richesse d'un pays ne réside pas dans sa monnaie ou dans ses finances mais dans les ressources de ses hommes⁴⁹, et dans leur force de travail, n'a pas du tout le même sens ici et là : valorisation d'une *population* de producteurs ou de consommateurs, chez les uns⁵⁰ ; valorisation du *peuple*, composé de citoyens-soldats, dans l'autre. Le renversement opéré, de même que chez Montesquieu et chez les Physiocrates, entre finances et économie (les revenus publics ne

⁴⁵ Ainsi ne convient-il pas de spécialiser la culture en fonction des aptitudes naturelles des sols comme le voulaient les Physiocrates : certes, cela permet d'améliorer la productivité, « mais cette considération toute importante qu'elle est n'est que secondaire. Il vaut mieux que la terre produise un peu moins et que les habitants soient mieux ordonnés » (*Corse*, p. 924). Echanges et trafics provoquent les « vices destructeurs » ; on peut compenser par le travail la faible productivité des sols « et il vaut mieux mal employer les champs que les hommes » (p. 925).

⁴⁶ Rousseau manifeste en effet une certaine connaissance du mécanisme économique relatif à la valeur de l'argent, conformément à la théorie quantitative de la monnaie (*OC*, t. III, p. 520-521).

⁴⁷ Selon Mirabeau, « tout l'avantage physique et moral des sociétés se résume de la sorte en un point : un accroissement du produit net ; tout attentat contre la société se détermine par le fait, diminution du produit net. C'est sur les deux plats de cette balance que vous pouvez asseoir et peser les lois, les mœurs, les usages, les vices et les vertus » (lettre à Rousseau du 30 juillet 1767).

⁴⁸ « Si l'on recherche en quoi consiste précisément le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation, on trouvera bientôt qu'il se réduit à ces deux objets principaux, la *liberté* et l'*égalité*. La liberté, parce que toute dépendance particulière est ôtée au corps de l'Etat ; l'égalité, parce que la liberté ne peut subsister sans elle » (*CS*, II, 11, p. 391).

⁴⁹ L'abondance tient, dans son principe, à la santé et à l'abondance des *hommes* plutôt qu'à la santé des finances : « pour vous maintenir heureux et libres, ce sont des têtes, des cœurs et des bras qu'il vous faut : c'est là ce qui fait la force d'un Etat et la prospérité d'un peuple » (*Pologne*, p.1005). « La puissance qui vient de la population est plus réelle que celle qui vient des finances et produit plus sûrement son effet » (*Corse*, p. 904)

⁵⁰ Pour Lemercier par exemple, « nous ne pouvons exister sans consommer ; notre existence est une consommation perpétuelle » (*op. cit.*, p. 20).

pouvant être que l'effet de l'aisance du peuple et non leur préalable) est lui aussi affecté d'un changement de sens. Rousseau ne cesse de le dire : « Gardons-nous d'augmenter le trésor pécuniaire aux dépens du trésor moral »⁵¹. Selon le plan du *Discours sur l'économie politique*, l'économie qui a trait à la subsistance des citoyens et aux revenus de l'Etat, vient en dernier lieu pour mieux garantir les conditions d'exercice de la volonté générale et les conditions du règne de la vertu.

Une fois ce renversement constaté, les arguments rousseauistes en faveur de l'agriculture apparaissent sous un nouveau jour, au moment même où se révèle la distance qui sépare, de ce point de vue, la défense de Rousseau de celle des Physiocrates. En effet, il ne s'agit nullement pour Rousseau de développer une agriculture marchande en favorisant la grande culture où la classe des propriétaires fonciers afferme leurs terres ; il ne s'agit nullement pour lui de maximiser le produit net, nullement d'intégrer l'agriculture au marché international en permettant l'exportation du grain. Rousseau veut privilégier l'agriculture en un sens totalement différent : c'est parce que l'agriculture contribue aux *bonnes mœurs* et à la discipline martiale, à l'enracinement civique de la liberté politique, c'est parce qu'elle permet d'éviter la *corruption* auquel le commerce et le luxe mènent inéluctablement, qu'il convient de la privilégier⁵² ; la culture des terres est en outre le seul moyen de maintenir un pays *indépendant* pour sa subsistance. L'argumentation de Rousseau, en un mot, est une argumentation *républicaine*. Comme le appelle le *Projet de constitution pour la Corse*, ce sont les fins qui importent en dernière instance : « tout dépend du dernier but auquel on tend ». Le véritable avantage de l'agriculture, malgré la critique du second *Discours*, est au fond qu'en entretenant l'amour de la patrie elle « assure la liberté »⁵³.

III. Deux modèles autarciques chez Rousseau

⁵¹ *Corse*, p. 933. Sur ce renversement entre finance et économie, nous nous permettons de renvoyer à notre article sur la « Théorie de l'impôt » dans la réédition critique du *Discours sur l'économie politique*, Groupe Jean-Jacques Rousseau éd., Paris, Vrin, 2002.

⁵² La culture des terres suscite l'accroissement démographique, non seulement par l'augmentation des subsistances disponibles (argument économique classique), mais par la bonté des mœurs qu'elle promeut : la pratique de l'agriculture donne au corps de la nation un tempérament et des mœurs qui forment des corps vigoureux et, grâce à la simplicité de la vie rustique et à l'assiduité au travail, prévient le désordre et les *vices de l'oisiveté*. Les travaux des champs entretiennent l'amour de la patrie en attachant les hommes à leur terre, en les rendant satisfaits de leur condition et peu désireux d'en changer ; le conservatisme paysan est facteur de stabilité politique tandis que les citadins mercenaires et serviles sont toujours prêts à vendre leur nation pour satisfaire leur intérêt et leur plaisirs (*Corse*, p. 905, 911). Enfin l'agriculture forme de bons soldats (des hommes robustes et courageux et non lâches et maladifs, « mutins et mous », comme dans les villes (p. 905).

⁵³ *Ibid.*, p. 905.

Le contraste ainsi établi laisse cependant une question en suspens, qui conduit à notre troisième point : en s'opposant aux propositions physiocratiques, Rousseau ne fait-il qu'accomplir une négation de la négation, pour revenir au point de départ critiqué (la position mercantiliste) ? Les Physiocrates, en effet, s'étaient radicalement opposés à la fois au *dirigisme* d'esprit colbertiste, au nom de la liberté du commerce, et à l'*idéal autarcique du mercantilisme*, stigmatisant, à l'intérieur, la petite culture d'autosubsistance qui épuise la terre et ne profite pas à la nation, rejetant, à l'extérieur, l'interdiction d'exporter le blé. Or Rousseau, sur ce point, semble bel et bien effectuer un simple retour en arrière, conjoignant ce que Quesnay avait pris soin de dissocier : l'abondance et la subsistance⁵⁴. En affirmant la nécessité d'une intervention importante de l'Etat dans la régulation du grain en vue de la subsistance du peuple⁵⁵, et en subordonnant l'abondance à une diminution des besoins qui permet d'assurer la subsistance de tous, Rousseau paraît faire retour tant au dirigisme économique qu'à la valorisation d'un modèle autarcique. Dans un Etat, il faut que la terre suffise à l'entretien des habitants, et qu'il y ait autant d'habitants que la terre peut en nourrir⁵⁶ ; toute autre situation risque d'entraîner guerres défensives ou offensives et de susciter des désordres sociaux. L'autarcie rend possible la paix, la justice et la concorde au sein du peuple : c'est ce que montre l'exemple de la Suisse primitive, où l'harmonie des intérêts est obtenue grâce à l'autoconsommation familiale⁵⁷. Reste à s'interroger : si l'autarcie permet d'éviter l'entrecroisement des intérêts particuliers (à l'extérieur comme à l'intérieur), de quelle figure de l'autarcie s'agit-il ici ? Est-ce réellement l'autarcie prônée par les mercantilistes ? En d'autres termes : l'ordre économique préconisé par Rousseau contre l'*ordre spontané* des apologues du luxe et l'*ordre naturel* des Physiocrates n'est-il qu'un retour à l'*ordre arrangé* des mercantilistes ?

1) L'autarcie républicaine

⁵⁴ Quesnay s'était élevé contre « le préjugé qui porte à favoriser l'abondance des denrées de premier besoin, préférablement à celles de moindre besoin au détriment de la valeur vénale des uns ou des autres » (*Extrait des économies royales de M. de Sully*, in *François Quesnay et la Physiocratie*, *op. cit.*, p. 673). Sur ce point, cf. C. Larrère, *L'invention de l'économie au XVIII^e siècle*, *op. cit.*

⁵⁵ Il s'agit du troisième devoir essentiel du gouvernement : « ce devoir n'est pas, comme on doit le sentir, de remplir les greniers des particuliers et les dispenser du travail, mais de maintenir l'abondance tellement à leur portée, que pour l'acquérir le travail soit toujours nécessaire et jamais inutile » (*DEP*, p. 262). L'Etat doit notamment anticiper les situations d'urgence, par exemple en établissant des magasins publics (p. 267).

⁵⁶ « C'est dans cette proportion que se trouve le maximum de force d'un nombre donné de peuple » (*CS*, II, 10, p. 389).

⁵⁷ « Les intérêts, les besoins ne se croisant point et nul ne dépendant d'un autre tous n'avaient entre eux que des liaisons de bienveillance et d'amitié ; la concorde et la paix régnaient sans effort dans leurs nombreuses familles » (*Corse*, p. 914).

Afin de cerner l'originalité de la position rousseauiste, il convient en premier lieu de revenir à la référence mercantiliste à l'autarcie. C. Larrère a pu parler à ce propos de « structure aristotélicienne du mercantilisme » fondée sur deux principes complémentaires :

1) *La différence de nature entre un commerce intérieur* orienté vers la consommation, et régi par les principes de la justice dans l'échange, *et un commerce extérieur* conçu comme art d'acquérir pour acquérir, qui se pratique aux dépens des autres et s'apparente à la guerre ou au brigandage⁵⁸.

2) *la recherche de l'autarcie comme finalité du corps politique*, puisque l'autosuffisance est ce qui permet d'assurer une vie heureuse pour l'ensemble des sujets⁵⁹. De même que chez Aristote, l'autarcie ne se comprend pas alors comme homogénéité parfaite, mais comme unité d'une diversité⁶⁰.

En un mot : pour les mercantilistes, l'*hégémonie commerciale* est associée à l'autarcie. Dans cette configuration, le commerce intérieur a toute son importance ; la diversité des échanges au sein du pays garantit l'autosuffisance qui permettra de maximiser les gains à l'égard de l'étranger. Aussi, comme l'explique C. Larrère, l'autarcie comme objet mercantiliste « ne signifie-t-elle nullement le repli sur soi de petites unités closes sur elles-mêmes : la politique mercantiliste consiste au contraire à stimuler la circulation intérieure de façon à éviter un tel morcellement »⁶¹. La « police » mercantiliste, qui correspond à une conception de l'économie dirigée, vise à instaurer des différenciations internes de manière à pouvoir se livrer à des échanges réciproques ; elle s'accompagne d'une valorisation de la circulation monétaire, qui doit distribuer les richesses au sein du royaume et assurer en conséquence l'égalité sujétion des sujets au roi par une répartition équitable du bien-être.

Or Rousseau, on va le voir, déstructure totalement cette structure aristotélicienne de l'autarcie. Celle-ci sera désormais conçue en dehors du circuit international des échanges, et elle bannira généralement, à l'intérieur comme à l'extérieur, le commerce comme échange du nécessaire contre le superflu. Les deux principes qui précèdent sont par conséquent récusés :

1) *Rousseau annule la différence entre l'intérieur et l'extérieur*. La maxime colbertiste vaut pour toute forme de commerce : « la perte de l'un fait presque toujours la prospérité de l'autre »⁶². La chrématistique est la réalité du commerce, quel qu'il soit ; l'optique du profit est

⁵⁸ Aristote, *Politiques*, I, 8-9.

⁵⁹ *Ibid.*, VII, 4.

⁶⁰ *Ibid.*, II, 2 : il s'agit de la critique adressée à Platon.

⁶¹ C. Larrère, *L'invention de l'économie au XVIIIe siècle, op. cit.*, p.105.

⁶² DOI, note VIII, p. 202-203.

intrinsèquement contraire aux principes de justice ; le laboureur ne reçoit jamais, en réalité, l'équivalent de ce qu'il donne. C'est pourquoi Rousseau propose de ramener les Corses au stade primitif de l'autosuffisance familiale en réduisant au maximum la circulation des espèces (le même système, à peu de choses près, sera proposé à la Pologne). Si Rousseau conserve donc l'idée mercantiliste d'une intervention omniprésente de la « police », qui va dans les moindres détails et prévoit au plus loin – en particulier en terme de régulation des ressources naturelles⁶³ –, il renonce tout à fait à l'idée d'une stimulation de la consommation intérieure favorisée par le désenclavement du territoire.

2) *La recherche de la vie heureuse suppose l'unité et non la diversité.* A la différenciation interne prônée par le mercantilisme, Rousseau va opposer l'homogénéité d'un mode de vie commun, qui peut seul garantir l'égalité relative des dotations (à défaut de celle qu'imposerait à un peuple naissant « l'aliénation totale » du contrat⁶⁴). Ainsi Rousseau joue-t-il Platon contre Aristote⁶⁵, en reprenant à son compte l'adversité exprimé par celui-ci à l'encontre de tout ce qui peut contrevenir à l'unité des mœurs au sein de la communauté politique⁶⁶.

Dans cette optique, la suprématie commerciale n'est donc plus le but de l'autarcie, car rien ne garantit que la richesse de l'Etat fasse celle des particuliers, tout au contraire : « C'est ainsi que la richesse de toute une nation fait l'opulence de quelques particuliers au préjudice du public et que les trésors des millionnaires augmentent la misère des citoyens »⁶⁷. En raison de l'augmentation des prix liée à l'abondance de monnaie, le pouvoir d'achat des plus démunis ne peut que diminuer avec l'opulence de l'Etat : « plus un Etat est riche en argent et plus il doit y avoir de pauvres et plus les pauvres y doivent souffrir »⁶⁸. Parce que l'argent n'est qu'un *signe* conventionnel dont l'augmentation n'est pas synonyme de prospérité, l'autarcie ne doit pas seulement se concevoir au niveau de la nation mais au niveau des familles (ou des individus). Dans le *Projet de Constitution pour la Corse* comme dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* ou dans les Fragments politiques, la position rousseauiste conjoint donc, à l'inverse des mercantilistes, autarcie et autoconsommation :

⁶³ « Il faut établir de bonne heure une exacte police sur les forêts et en régler tellement les coupes que la reproduction égale la consommation (...) Il faut de loin prévenir l'avenir » (*Corse*, p. 927) ; de même pour l'exploitation des mines.

⁶⁴ *CS*, I, 6.

⁶⁵ Platon, *Les lois*, livre V, 737 d-743 c.

⁶⁶ L'exemple de la Suisse primitive donnée à l'imitation aux Corses est là pour le montrer : avant l'introduction de la corruption, « leur vie isolée et simple les rendait indépendants ainsi que robustes ; chacun ne connaissait de maître que lui ; mais tous ayant le même intérêt et les mêmes goûts s'unissaient sans peine pour vouloir et faire les mêmes choses ; l'uniformité de leur vie leur tenait lieu de loi » (*Corse*, p. 916).

⁶⁷ Fragment politique sur le commerce, le luxe et les arts, *OC*, t III, p. 523.

⁶⁸ *Ibid.*

« faites que chacun se suffise à lui-même autant qu'il se peut »⁶⁹. Son but n'est pas *l'hégémonie économique*, mais *l'indépendance politique*, qui reste la seule figure de la puissance – cette puissance étant alors compatible avec le « bonheur public »⁷⁰.

Assurément, il serait facile de montrer qu'une telle position est parfaitement archaïque, ignorante de toute technicité économique, et qu'elle n'ajoute pour ainsi dire rien à la démonstration de Montesquieu – *L'Esprit des lois* montrait déjà que la Pologne ne doit pas s'intégrer au marché international car il faut assurer la subsistance de tous, le luxe n'étant légitime que lorsque apparaît un surplus de main d'œuvre⁷¹. Pour s'en tenir à un autre auteur contemporain facilement accessible à Rousseau, dans les articles « Commerce » et « Concurrence » de *L'Encyclopédie*, Véron de Forbonnais avait montré comment la concurrence peut corriger les effets inflationnistes de la hausse de la masse monétaire consécutive à un solde positif de la balance commerciale⁷² ; il avait établi, dans le cadre d'une conception mercantiliste, comment le développement des manufactures pouvait stimuler et non entraver le développement rural⁷³, et comment l'abondance pouvait résulter de la concurrence garantie par la liberté du commerce⁷⁴ ; il avait tenté de prouver enfin comment l'essor du luxe à partir des manufactures nationales, compatible avec la culture des terres, pouvait susciter le désir de travailler et augmenter le bien-être général : en augmentant la consommation intérieure, on renforce encore l'autarcie⁷⁵. Or les modèles

⁶⁹ *Ibid.*, p. 526.

⁷⁰ Cf. Fragment sur le bonheur public, § 8.

⁷¹ *EL*, XX, 23, VII, 6.

⁷² « A mesure cependant que l'argent entre dans un état par cette voie, à mesure que les moyens de subsister se multiplient pour le peuple, le nombre ou la *concurrence* des consommateurs s'accroît, les denrées doivent être représentées par une plus grande somme : cette augmentation du prix de chaque chose est réelle, & le premier effet des progrès de l'industrie ; mais un cercle heureux de nouvelles *concurrences* y apporte les tempéramens convenables. Les denrées qui sont l'objet de la consommation deviennent journellement plus abondantes, & cette abondance modere en partie leur augmentation ; l'autre partie se partage insensiblement entre tous ceux qui font les ouvrages, ou qui en trafiquent, par la diminution de leurs bénéfices ; la diminution de ce bénéfice se trouve enfin compensée elle-même par la diminution de l'intérêt de l'argent : car le nombre des emprunteurs se trouvant plus foible que celui des prêteurs, l'argent perd de son prix, par une convention unanime, comme toutes les autres marchandises. Cette baisse des intérêts est, comme on le voit, l'effet d'un grand commerce » (“Concurrence”).

⁷³ « Ces trois réflexions nous indiquent les principes du *Commerce* dans un corps politique en particulier. L'Agriculture & l'industrie en sont l'essence ; leur union est telle, que si l'une l'emporte sur l'autre, elle vient à se détruire elle-même. Sans l'industrie, les fruits de la terre n'auront point de valeur : si l'Agriculture est négligée, les sources du *Commerce* sont taries » (“Commerce”).

⁷⁴ « La concurrence produit l'abondance, & celle-ci le bon marché des vivres, des matieres premieres, des artistes, & de l'argent. La concurrence est un des plus importants principes du *Commerce*, & une partie considérable de sa liberté. Tout ce qui la gêne ou l'altere dans ces quatre points, est ruineux pour l'état, diamétralement opposé à son objet, qui est le bonheur & la subsistance aisée du plus grand nombre d'hommes possible”.

⁷⁵ « Tant que les terres reçoivent la plus grande & la meilleure culture possible, l'usage des denrées de commodité & de luxe ne sauroit être trop grand, pourvû qu'elles soient du crû du pays ou de ses

d'autarcie préconisés par Rousseau ne prennent jamais de tels éléments en considération. Il reste que cette accusation d'archaïsme ne prend toute sa valeur *que si l'on présuppose que Rousseau fait exclusivement de l'économie au sens physiocratique et étroit du terme.*

2) *L'économie domestique : le modèle autarcique de Clarens dans la Nouvelle Héloïse*

Or force est de constater que tel n'est pas le projet de Rousseau, et l'on pourrait évoquer pour finir le modèle autarcique présenté dans l'économie domestique de Clarens, au cœur de la *Nouvelle Héloïse*. L'exemple de Clarens permettrait précisément de montrer que Rousseau réinvestit à sa manière les préceptes d'une économie au sens préphysiocratique du terme (bonne gestion du domaine familial). Il faudrait alors développer le paradoxe suivant : s'il faut chercher quelque part l'économie la plus aboutie de Rousseau, c'est dans la *Nouvelle Héloïse*, à Clarens, qu'elle se trouve peut-être ; ce n'est pas une économie « politique » (dont Rousseau a montré dans le *Discours sur l'économie politique* qu'elle était d'un autre ordre que l'économie domestique), mais une économie « morale ». Economie qui reprend à sa façon la maxime des Physiocrates (*maximiser les jouissances en minimisant les dépenses*) mais qui en déplace le sens en refusant le postulat anthropologique de l'« idiot » rationnel et la perspective d'une maximisation du profit. Ainsi pourrait-on montrer qu'il y a derrière l'agrarianisme véhiculé par Rousseau une alliance possible entre éthique et économie (A. Sen), une « économie des relations humaines » (F. Markovits⁷⁶). Il y a là une autre figure de l'autarcie, qui n'est plus associée à la pauvreté et à la vertu politique entendue comme amour de la patrie (thème républicain) mais à l'abondance et à la vertu morale. Cette figure de l'économie domestique permettrait ainsi de revenir, de façon différente de l'économie politique républicaine, sur les deux postulats fondateurs qui forment le socle théorique commun des différents courants de l'économie politique naissante : le postulat de la rationalité intéressée⁷⁷ ; celui de l'harmonie naturelle ou artificielle de ces intérêts égoïstes, auquel se substitue une harmonie morale⁷⁸.

colonies. Leur valeur augmente la somme des dépenses particulières, & se répartit entre les divers citoyens qu'elles occupent. Il est bon qu'un peuple ne manque d'aucun des agréments de la vie, parce qu'il en est plus heureux" ("Commerce").

⁷⁶ F. Markovits, « Rousseau et l'éthique de Clarens : une économie des relations humaines », *Stanford French Review*, n° 15.3, 1991, p. 323-348.

⁷⁷ L'intérêt n'est pas à Clarens le seul mobile qui domine les hommes, du moins pas les maîtres : « je n'ai jamais vu de police où l'intérêt fût si sagement ménagé et où pourtant il influât moins que dans celle-ci. Tout se fait par attachement... »

⁷⁸ « Un petit nombre de gens doux et paisibles, unis par des besoins mutuels et par une réciproque bienveillance, y concourt par divers soins à une fin commune : chacun trouvant dans son état tout ce qu'il faut pour en être content, on s'y attache comme devant y rester toute la vie, et la seule ambition qu'on garde est celle d'en bien remplir les devoirs. Il y a tant de modération dans ceux qui commandent et tant de zèle

* *
*

Prendre la mesure des connaissances économiques de Rousseau revient par conséquent à interroger la portée de son projet politique lui-même. Se contente-t-il vraiment, par ignorance des développements contemporains du savoir économique, de reprendre des arguments anciens, pour ne pas dire antiques ? Une interprétation récente s'est prononcée en sens contraire : selon B. Fridén, Rousseau serait un excellent connaisseur de l'économie et l'auteur d'une philosophie de l'économie parfaitement cohérente⁷⁹. Faut-il renverser dès lors l'archaïsme en modernité et faire de Rousseau un précurseur génial, qui aurait déjà dépassé l'orthodoxie néoclassique en introduisant des éléments de réflexion très complexes sur les dysfonctionnements du marché, voir intégré les « capacités » définies par A. Sen ? Si l'on en croit B. Fridén, Rousseau, comme le célèbre critique de l'utilitarisme et de l'économie du bien-être, montrerait comment la rationalité égoïste n'a pas forcément le dernier mot : il existe un intérêt pour autrui, et la satisfaction se définit au-delà de la maximisation d'un panier de biens. Comme A. Sen encore, il se montrerait sceptique à l'égard de l'hypothèse d'une allocation optimale des ressources sur le marché telle que la définira Smith, et se prononcerait en faveur d'une économie non quantitative de la « qualité de vie ».

Malgré ses incontestables mérites, cette lecture rétrospective et quelque peu anachronique risque cependant d'induire en erreur sur le projet de Rousseau : veut-il réellement devenir un profond « économiste » ? Sans doute le philosophe ne peut-il se prévaloir que de connaissances de « sens commun » (selon les termes de Schumpeter). Surtout, l'économie la plus aboutie de Rousseau, à Clarens, reste une économie du domaine, cantonnée au « privé » (à l'*oikos*), et non une économie au sens moderne, dont Rousseau a rejeté le principe au début de l'article « Economie politique » en distinguant radicalement le politique du domestique. La thèse de J. Mathiot est plus juste en ce sens :

dans ceux qui obéissent que des égaux eussent pu distribuer entre eux les mêmes emplois sans qu'aucun se fût plaint de son partage. Ainsi nul n'envie celui d'un autre ; nul ne croit pouvoir augmenter sa fortune que par l'augmentation du bien commun » (NH, V, 2).

⁷⁹ « Rousseau had a detailed knowledge of the discourse of his time and presented a strikingly consistent economic philosophy » (*op. cit.*, p. 154).

sans pouvoir être jugé « retardataire », Rousseau réagit aux prétentions hégémoniques du discours de l'économie politique naissante en posant l'autonomie de la philosophie politique à l'égard des considérations économiques ; il y a là une nouvelle forme d'architectonique politique, affirmant la prééminence du politique destinée à lui donner une meilleure prise sur la « société »⁸⁰. Force est de constater l'absence d'autonomie, de séparation ou de spécialisation du discours économique chez Rousseau : sa pensée est toujours menée au nom de la *vertu* – morale ou politique. Rousseau redéfinit ainsi les concepts de l'économie politique naissante, qui n'est pas encore une science unifiée et autonome, en se concentrant sur ses deux postulats fondateurs : la logique de l'intérêt et l'harmonie des intérêts. Ni ordre arrangé sur le même mode que les mercantilistes, ni ordre spontané, ni ordre naturel : s'il existe une spécificité de l'ordre économique chez Rousseau, qui redouble l'artifice et rejoint la nature, sans doute est-ce *l'Élysée*, le jardin de Julie, qui en fournit le meilleur paradigme⁸¹.

⁸⁰ J. Mathiot, « Politique et économie chez Jean-Jacques Rousseau », in *Rousseau, anticipateur-retardataire*, J. Boulad-Ayoub, I. Schulte-Tenckoff, P.-M. Vernes édts., Presses de l'Université de Laval, 2000 (distribution L'Harmattan), p. 19-39. Voir également A. Eyssidieux-Vaissermann, « Rousseau et la science de l'économie politique dans *L'Encyclopédie* », *Kairos*, n° 18, 2001, p. 47-73.

⁸¹ *NH*, IV, 11, p. 471.